

<b>COMMUNE DE GENNES</b>  <i>Nombre de Conseillers :</i> <i>En exercice : 15</i> <i>Présents : 13</i> <i>Votants : 15</i> <i>Procuration : 2</i>  <i>Date de convocation :</i> <i>26/05/2026</i>  <i>Date d'affichage :</i> <i>03/06/2026</i>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>  <b>Le premier juin deux mille vingt-six à vingt heures zéro minutes</b> , le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent  <b>Membres présents :</b> Jean-Baptiste AUBRY, Sandrine BROUSSAUDIER, David FLEURY, François GUILLAUME, Martin KUNSTLER, Elodie LACROIX, Jean-Michel LHOMMÉE, Stéphanie PANTANI, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Aurélie SUZON, Martine VUILLECARD MORALES  <b>Membres excusés :</b> Béatrice SOITTOUX pouvoir à Adrien LUGAGNE Thierry MOREL pouvoir à Jean-Michel LHOMMÉE  <b>Membres absents :</b>  <b>Participait également :</b> Audrey CHOUFFE, secrétaire générale de mairie  <b>Secrétaire de séance :</b> Sandrine BROUSSAUDIER a été élue secrétaire de séance
---	--

➤ **260602 : Budget annexe forêt-bois : décision budgétaire modificative n°1**

Le Maire soumet au conseil municipal cette décision budgétaire modificative concernant le budget forêt afin d'équilibrer :

Nous avons actuellement au chapitre 21, une dépense réalisée de 25 214.10 € alors que le budget voté est de 23 500 €.

Le montant affecté en Recettes d'investissement « Excédents de fonctionnement capitalisés » : 1068/10 prévoyait 23 392.60 € alors que la délibération d'affectation du résultat prévoit 23 992.60 €.

- Dépenses d'investissement « bois et forêts » : 2117/21 + 5 000 €
- Recettes d'investissement « virement à la section de fonctionnement » : 021/021 + 4 400 €
- Recettes d'investissement « Excédents de fonctionnement capitalisés » : 1068/10 + 600 €
- Dépenses de fonctionnement « virement à la section d'investissement » : 023/023 + 4 400 €

Les fonds seront pris sur le suréquilibre budgétaire.

Le Conseil municipal adopte cette décision budgétaire modificative par 15 voix pour et par 0 contre, 0 abstention.

Le maire  
Jean-Michel LHOMMÉE



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
L'original est signé par les membres présents.  
Copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture